

Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

Campagne départementale - 1^{er} et 2nd degrés

82

2023 - 2024

Éditorial



Le déploiement de l'éducation artistique et culturelle est un objectif indispensable pour viser l'autonomie de nos élèves. Il s'agit, entre autres, de les former à un jugement critique en leur proposant des expériences artistiques sensibles, diversifiées, participantes au devenir citoyen et au développement personnel de chaque élève.

L'École est un espace-temps privilégié, démocratique, républicain et unique pour que l'enfant rencontre l'art et ce, dès la maternelle. Entre pratiques, rencontres et connaissances, il goûtera à la joie de s'exprimer par ses sens qui, petit à petit, feront sens : prendre son temps pour apprendre par le corps, contempler. « *Essayer, rater, rater encore, rater mieux* », la phrase de Beckett résonne des expériences enfantines autour des différents matériaux que peut proposer une éducation à l'art, une éducation par l'art. Laisser les enfants agir et dire pour grandir dans une pédagogie du sensible, c'est leur permettre de renouveler leur rapport au réel, de construire l'idée espérante que rien n'est définitif.

Vous trouverez dans ce livret départemental différents projets déjà structurés et élaborés auprès de partenaires culturels présents sur le territoire avec aussi les propositions et le suivi portés par la Délégation Académique à l'éducation Artistique et Culturelle.

Le support du développement de l'EAC dans les établissements du Tarn-et-Garonne, afin d'atteindre le 100% EAC est l'outil ADAGE qui permet de recenser les projets, de les solliciter et de les financer. Les conseillers pédagogiques départementaux sont là pour vous accompagner et source de propositions.

Pierre Roques,
Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services départementaux
de l'Éducation Nationale du Tarn-et-Garonne

1. ACCÉDER À

Pour accéder à l'application ADAGE, vous devez vous connecter au portail [ARENA](#), choisir l'onglet « *scolarité du 1er degré* » ou « *scolarité du 2nd degré* » puis choisir « *application dédiée aux parcours éducatifs* ».

- ⇒ En tant que personnel de l'académie de Toulouse, vous avez accès à ADAGE, sans démarche à effectuer auprès du directeur ou du chef d'établissement, avec le profil **LECTEUR ACADÉMIQUE**.
- ⇒ En tant que personnel de l'académie de Toulouse, vous pouvez demander un accès en tant que RÉDACTEUR DE PROJET au directeur ou au chef d'établissement par l'onglet « **Mon compte** »

2. CANDIDATER À DES CAMPAGNES, DES DISPOSITIFS

Depuis la page d'accueil d'ADAGE, vous avez un aperçu de toutes les campagnes actives pour lesquelles vous pouvez proposer votre candidature. Pour cela, vous devez activer le bouton **ouvert** de la campagne souhaitée.



The screenshot shows the ADAGE application interface. At the top, there is a navigation bar with the ADAGE logo and menu items: Administration, Projets EAC, Appels à projets, pass Culture, Aide, and Mon compte. Below the navigation bar, the main heading reads "Bienvenue dans l'application ADAGE" followed by the subtitle "Application Dédinée A la Généralisation de l'Education artistique et culturelle". A button below the heading says "Consulter les documents de prise en main de la nouvelle version d'ADAGE sur la page d'aide". The main content area is titled "Appels à projets" and displays a table of projects:

NAT	Année	Titre	Statut	Documents d'accompagnement	Statut
NAT	2023-2024	Prix Goncourt des lycéens	TOULOUSE	Du 18/04/2023 à 10:46 Au 15/05/2023 à 23:59	ouvert
NAT	2023-2024	Création en cours	TOULOUSE	Du 11/04/2023 à 01:00 Au 10/06/2023 à 23:00	ouvert
NAT	2022-2023	Ecotubeurs		Du 18/04/2023 à 09:39 Au 02/06/2023 à 23:00	ouvert



Il est impératif de prendre connaissance des spécificités et conditions d'éligibilité de chaque campagne et de chaque dispositif en consultant les documents d'accompagnement soit directement dans ADAGE soit sur le site de la Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle, onglet [ADAGE](#).

3. RENSEIGNER UN FORMULAIRE

Après avoir activé le bouton **ouvert** de la campagne souhaitée, et afin de proposer votre candidature, vous devez compléter un formulaire en ligne détaillé à la page 6.

4. ENREGISTRER SA CANDIDATURE, SON PROJET

Les candidatures peuvent être modifiées jusqu'à la date de la clôture de la période de saisie. Pensez à enregistrer chacune de vos modifications.

5. DÉPOSER UN AVIS : IEN/CHEF D'ÉTABLISSEMENT



Les candidatures doivent être validées **IMPÉRATIVEMENT**. L'IEN/ Le chef d'établissement a 7 jours après la clôture de la campagne pour émettre un avis sur chaque candidature et/ou projet de l'école. Seules les candidatures ayant reçu un avis favorable ou très favorable seront examinées en commission.

6. EXAMEN DES CANDIDATURES ET RÉSULTATS



La commission d'expertise des candidatures prend ses décisions en tenant compte de l'enveloppe globale attribuée, des jauges possibles, des priorités territoriales. Chaque avis est motivé par la commission. Les résultats sont publiés dans ADAGE dès la fin de l'harmonisation des différentes commissions.

7. CRITÈRES DE VALIDATION

1. Les dispositifs, auxquels vous proposez votre candidature, doivent s'inscrire dans le **PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE** de l'école tel que défini dans le volet culturel du projet d'école ou du projet d'établissement renseigné dans ADAGE.
2. Le **RECENSEMENT** de l'année en cours est un élément indispensable. Il est consulté lors des commissions et peut être un motif de refus de candidature lorsqu'il est manifestement lacunaire.

8. ENGAGER LE **pass Culture** **PART COLLECTIVE**

Certains dispositifs proposés engagent un financement avec le pass Culture. Cette dimension doit être prise en compte dès le dépôt de la candidature et doit être portée à la connaissance du chef d'établissement.

Vous pouvez, également, étouffer un projet, avec des offres pass Culture.

L'AJOUT D'UNE OFFRE PASS CULTURE NE DOIT PAS OBLIGATOIREMENT ÊTRE FAITE LORS DE LA PHASE DE L'APPEL À CANDIDATURES OU PROJETS. ELLE PEUT ÊTRE RATTACHÉE À UN PROJET PLUS TARD DANS L'AN-

LE FORMULAIRE

La saisie d'un formulaire en ligne est nécessaire pour déclarer sa candidature à un dispositif (appel à candidatures).

Le formulaire comprend 6 à 7 parties : données générales (**obligatoire**), le projet (**obligatoire**), les participants (**obligatoire**), le contenu du projet (**obligatoire**), les actions pass Culture (**facultatif**), l'atelier (**facultatif**), le budget prévisionnel (**facultatif**) et l'avis de l'IEN (**obligatoire**).

Les données générales (champs obligatoire) sont les mêmes pour toutes les candidatures déposées par l'école.

Le projet (obligatoire) : le titre du dispositif est renseigné par défaut. Il s'agit d'une campagne pour laquelle vous pouvez candidater à **une ou plusieurs déclinaisons** (projets, menu déroulant). Dans le cas où vous candidater, le titre du projet demandé est le même que celui de la déclinaison.

Les participants (obligatoire) : lors de la phase de saisie de l'appel à candidatures, vous devez renseigner des effectifs prévisionnels, sans les noms des élèves. **Veillez à prendre connaissance, dans les documents d'accompagnement, des jauges possibles par projet.**

Le contenu du projet (obligatoire) : en cas de candidature, veuillez saisir les informations données dans les documents d'accompagnement.

Le budget prévisionnel (facultatif) : il est possible de préciser l'ensemble des subventions du projet demandées ainsi que la « participation de l'école ».

L'avis de l'IEN: il est OBLIGATOIRE pour l'examen de la candidature. Il peut être porté jusqu'à 7 jours après la date de clôture de la campagne.

Dispositifs

Campagne
du 20 juin au 25 septembre 2023

Intitulé campagne dans ADAGE

Campagne départementale 82 1D 2D

AUX ARTS CITOYENS, ÉCHAPPÉES POÉTIQUES



Domaines artistiques et culturels

Tous domaines artistiques confondus

Partenaires

DAAC - académie de Toulouse

DSDEN 82

OCCE 82

TGAC 82

Espace des Augustins, Espace culturel La Muse

Conseil départemental 82

Ligue de l'enseignement

MJC de Montauban

Contacts

Sabine Contival

Conseillère pédagogique départementale arts plastiques

cpd-artsplastiques.ia82@ac-toulouse.fr

Xavier Rabbay

Conseiller pédagogique départemental culture

cpd-culture.ia82@ac-toulouse.fr

Public cible

Maternelle

Élémentaire

Collège

Public

Effectif

Dispositif proposé à 30 classes ou groupes

Période

Octobre 2023 à juin 2024

Intervenants professionnels

Intervenants en danse, cirque, théâtre, musique, chant, arts plastiques, littérature, cinéma

Pour en savoir plus...

Veillez prendre contact avec les cpd

LE PROJET

Comment vivre la poésie autrement ? À partir de divers recueils de poèmes, les élèves s'aventurent sur les chemins de l'inattendu en prenant appui sur le printemps des poètes. Ils dessinent des horizons à venir en coopérant avec des artistes au sein des établissements scolaires. Autour de la poésie, les élèves expérimentent d'autres formes de langage. Les élèves partagent et échangent lors de rencontres départementales.

LA DÉMARCHE

- ⇒ Octobre à décembre : avec les élèves, choix du ou des domaines artistiques à travailler en fonction du corpus poétique proposé.
- ⇒ Janvier à mai : rencontre avec les artistes et ateliers de pratique en fonction du projet.
- ⇒ Juin : restitutions à l'espace des Augustins ou à la Muse (spectacle vivant/expositions) et rencontres avec les classes ayant participé aux échappées poétiques.

LE CONTENU DU PROJET

FRÉQUENTER (les rencontres) : l'élève échange avec un artiste, le questionne pour comprendre sa démarche. Il cultive sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres. Il appréhende des œuvres et des productions artistiques.

PRATIQUER (les pratiques) : l'élève utilise des techniques d'expressions artistiques adaptées à sa production. Il met en œuvre un processus de création. Il conçoit et réalise la présentation d'une production. Il s'intègre dans un processus collectif et réfléchit sur sa pratique

S'APPROPRIER (les connaissances) : l'élève met en relation différents champs de connaissances. Il utilise un vocabulaire approprié à chaque domaine rencontré. Il exprime une émotion et un jugement critique.

RESTITUTIONS ENVISAGÉES/POSSIBLES

Restitutions à l'espace des Augustins à Montauban ou à la Muse en juin.

Possibilité d'organiser une restitution dans son village et/ou dans l'établissement scolaire.

BUDGET

Une subvention de 7000 euros pour l'ensemble des classes retenues est allouée directement par la DAAC à l'association support pour la mise en œuvre du projet auprès des classes retenues.

COÛT À LA CHARGE DE L'ÉCOLE/ DE L'ÉTABLISSEMENT

- ⇒ 1er et 2nd degrés : financement du matériel nécessaire à la pratique artistique lors des ateliers avec l'artiste

Une partie des frais peut être pris en charge par le Conseil départemental service.cultureledepartement82.fr

ATTENTION...

Les interventions de l'artiste sont en prendre à charge avec le pass culture –part collective.



PARTICIPER À UN ATELIER CINÉMATOGRAPHIQUE



Domaines artistiques et culturels

Cinéma audiovisuel

Partenaires

DAAC - académie de Toulouse

DSDEN 82

OCCE 82

EIDOS

Contacts

Sabine Contival

Conseillère pédagogique départementale arts plastiques

cpd-artsplastiques.ia82@ac-toulouse.fr

Xavier Rabbay

Conseiller pédagogique départemental culture

cpd-culture.ia82@ac-toulouse.fr

Public cible

Élémentaire

Collège (niveau 6ème)

Public

Effectif

Dispositif proposé à 15 classes

Période

Décembre 2023 à juin 2024

Intervenants professionnels

Professionnels du cinéma

Animatrice OCCE

Pour en savoir plus...

<https://www.eec82.com/>

LE PROJET

Le projet « participer à un atelier cinématographique » est adossé aux dispositifs nationaux « école au cinéma » et « collège au cinéma ». À partir de films programmés au dispositif, les ateliers permettront aux élèves de mieux comprendre le genre du film tant dans son contenu que dans la technique utilisée.

LA DÉMARCHE

- ⇒ Participation de l'enseignant à la formation « école et cinéma » ou « collège au cinéma ».
- ⇒ École du spectateur et séance avec la classe au cinéma.
- ⇒ Atelier de pratique artistique.

LE CONTENU DU PROJET

FRÉQUENTER (les rencontres) : l'élève échange avec un artiste. Il cultive sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres. Il appréhende des œuvres et des productions artistiques. Il identifie la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire.

PRATIQUER (les pratiques) : l'élève utilise des techniques d'expressions artistiques adaptées à sa production. Il conçoit et réalise la présentation d'une production dans un processus collectif.

S'APPROPRIER (les connaissances) : l'élève met en relation différents champs de connaissances. Il utilise un vocabulaire approprié à chaque domaine rencontré. Il exprime une émotion et un jugement critique.

RESTITUTIONS ENVISAGÉES/POSSIBLES

Exposition de la démarche de création à l'attention des classes et/ou des parents.

BUDGET

Une subvention de 1500 euros pour l'ensemble des classes retenues est allouée directement par la DAAC à l'association support pour la mise en œuvre du projet auprès des classes retenues.

COÛT À LA CHARGE DE L'ÉCOLE/ DE L'ÉTABLISSEMENT

- ⇒ 1er et 2nd degrés : financement du matériel nécessaire à la pratique artistique lors des ateliers avec l'artiste en classe

Une partie des frais peut être pris en charge par le Conseil départemental service.cultureledepartement82.fr

ATTENTION...

Les interventions de l'artiste sont en prendre à charge avec le pass culture –part collective.



RECEVOIR/RENCONTRER UN AUTEUR



Domaines artistiques et culturels

Univers du livre, de la lecture et des écritures

Partenaires

DAAC - académie de Toulouse
DSDEN 82
Confluences
Réal

Contacts

Sabine Contival

Conseillère pédagogique départementale arts plastiques
cpd-artsplastiques.ia82@ac-toulouse.fr

Isabelle Dandrimont

Conseiller pédagogique départemental Français
cpd-francais.ia82@ac-toulouse.fr

Public cible

Maternelle
Élémentaire
Collège (niveau 6ème)
Public

Effectif

Dispositif proposé à 6 classes

Période

Novembre 2023 (Confluences)
Mai 2024 (Réal)

Intervenants professionnels

Auteurs
Illustrateurs

Pour en savoir plus...

Veillez prendre contact avec les cpd

<https://www.confluences.org/>
<https://www.livrejeunesse82.com/>

LE PROJET

Le dispositif « Recevoir/rencontrer un auteur » propose aux élèves de découvrir l'univers d'un auteur, d'une autrice, d'un illustrateur, d'une illustratrice. Ils échangent avec lui/elle pour comprendre sa démarche de création.

LA DÉMARCHE

- ⇒ Au travers des lectures, prendre connaissance de l'œuvre de l'artiste.
- ⇒ En classe, préparer la rencontre avec l'artiste. Possibilité de proposer une interprétation au travers d'un autre domaine artistique (musique, cinéma, arts plastiques, danse...).
- ⇒ Rencontre de l'artiste.

LE CONTENU DU PROJET

FRÉQUENTER (les rencontres) : l'élève échange avec un artiste. Il cultive sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres. Il appréhende des œuvres et des productions artistiques.

PRATIQUER (les pratiques) : l'élève s'intègre dans un processus collectif et le met en œuvre.

S'APPROPRIER (les connaissances) : l'élève met en relation différents champs de connaissances. Il exprime une émotion esthétique et un jugement critique. Il mobilise ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension d'une œuvre.

RESTITUTIONS ENVISAGÉES/POSSIBLES

Exposition des créations réalisées en classe dans les salons organisés par les associations (contacter l'association porteuse du projet).

BUDGET

Une subvention de 600 euros pour l'ensemble des classes retenues est allouée directement par la DAAC aux associations support pour la mise en œuvre du projet auprès des classes retenues.

COÛT À LA CHARGE DE L'ÉCOLE/ DE L'ÉTABLISSEMENT

- ⇒ 1er et 2nd degrés : financement du matériel nécessaire à la pratique artistique lors des ateliers avec l'artiste en classe

Une partie des frais (déplacements) peut être pris en charge par le Conseil départemental : service.cultureledepartement82.fr

ATTENTION...

Les interventions de l'artiste sont en prendre à charge avec le pass culture –part collective.



ACCOMPAGNER LE DISPOSITIF DANSE À L'ÉCOLE



Domaines artistiques et culturels

Danse

Partenaires

DAAC - académie de Toulouse

DSDEN 82

Collectivités territoriales

Communautés de communes

TGAC

USEP

Compagnies de danse

Contacts

Céline Cantagrel

Conseillère pédagogique départementale EPS

référente danse 1er degré

cpdeps.ia82@ac-toulouse.fr

Public cible

Maternelle (GS)

Élémentaire (cycles 2 et 3)

Public

Effectif

Dispositif proposé à 15 classes

Période

Novembre 2023 à juin 2024

Intervenants professionnels

Compagnies de danse

Pour en savoir plus...

Merci de contacter Céline Cantagrel

LE PROJET

Mener avec sa classe un projet en danse contemporaine en étant partiellement accompagné par un professionnel agréé : voilà ce que propose ce dispositif. Lors des rencontres « danse à l'école », les élèves présentent leur chorégraphie et assistent à un spectacle de professionnels. Il échangent avec les artistes et avec les autres classes sur le projet (« boîte à danser »).

LA DÉMARCHE

- ⇒ Réunion explicative du dispositif « danse à l'école », du cahier des charges, des ressources pédagogiques mises à disposition...
- ⇒ Mettre en œuvre un processus de création en danse avec les élèves : mener une unité d'apprentissage en danse avec la classe avec l'aide d'un professionnel agréé.
- ⇒ Participer à une rencontre « danse à l'école » du département pour que les élèves montrent leur chorégraphie, assistent à un spectacle de professionnels, échangent avec les artistes et avec les autres classes (« boîte à danser »).

LE CONTENU DU PROJET

FRÉQUENTER (les rencontres) : l'élève cultive sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres chorégraphiques. Il échange avec des artistes, danseurs, chorégraphes. L'élève appréhende des œuvres chorégraphiques. Il identifie la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire.

PRATIQUER (les pratiques) : l'élève s'intègre dans un processus collectif lors de la rencontre « danse à l'école ». Il met en œuvre un processus de création. Il conçoit et réalise la présentation d'une chorégraphie en utilisant des techniques appropriées.

S'APPROPRIER (les connaissances) : l'élève met en relation différents champs de connaissances. Il exprime une émotion esthétique et un jugement critique. Il mobilise ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension d'une œuvre.

RESTITUTIONS ENVISAGÉES/POSSIBLES

Participation à une rencontre « danse à l'école » dans un des quatre lieux identifiés : Montauban, Moissac, Caussade, Bressols.

BUDGET

Une subvention de 3000 euros pour l'ensemble des classes retenues est allouée directement par la DAAC à l'association support pour la mise en œuvre du projet auprès des classes retenues.

COÛT À LA CHARGE DE L'ÉCOLE/ DE L'ÉTABLISSEMENT

- ⇒ Billetterie (spectacle de danse de professionnels lors de la rencontre départementale « danse à l'école »)

PERCUBELLE, NAITRE AU LANGAGE PAR LE RYTHME



Domaines artistiques et culturels

Musique

Partenaires

DAAC - académie de Toulouse

DSDEN 82

Mairie de Montauban

Mécènes

Contacts

Sabine Contival

Conseillère pédagogique départementale arts plastiques

cpd-artsplastiques.ia82@ac-toulouse.fr

Xavier Rabbay

Conseiller pédagogique départemental culture

cpd-culture.ia82@ac-toulouse.fr

Public cible

Élémentaire (cycle 3)

Établissements spécialisés

Public

Effectif

Dispositif proposé à 14 classes

Période

Novembre 2023 à mai 2024

Intervenants professionnels

Professionnels du chant et des percussions

Animateurs

Conseillers pédagogiques

Pour en savoir plus...

Merci de contacter Xavier Rabay

LE PROJET

Dans le cadre du PEDT, ce projet se donne pour ambition d'amener les élèves à vivre une authentique expérience de création artistique autour des percussions, du chant choral et des arts plastiques tout en sensibilisant les enfants à l'environnement. A l'occasion des 140 ans de l'invention de la poubelle par Eugène Poubelle, une création artistique a été imaginée alliant percussions, chorale et développement durable. La poubelle devient alors un support d'expression, de détournement.

LA DÉMARCHÉ

- ⇒ Participation à 2 formations communes aux enseignants et animateurs.
- ⇒ Ateliers de pratiques instrumentales et vocales.
- ⇒ Restitutions publiques
 - 6 février : festival des lanternes
 - 19 mars : journée mondiale du recyclage (18 mars)
 - 21 mai : journée mondiale de la biodiversité (22 mai)
 - 4 juin : journée mondiale de l'environnement (5 juin)

LE CONTENU DU PROJET

FRÉQUENTER (les rencontres) : l'élève cultive sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres chorégraphiques. Il échange avec un artiste, un créateur. L'élève appréhende des œuvres chorégraphiques. Il identifie la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire. Ecole du spectateur, vivre un concert.

PRATIQUER (les pratiques) : l'élève s'intègre dans un processus collectif lors de la rencontre « danse à l'école ». Il met en œuvre un processus de création. Il conçoit et réalise la présentation d'une chorégraphie en utilisant des techniques appropriées.

S'APPROPRIER (les connaissances) : l'élève met en relation différents champs de connaissances. Il exprime une émotion esthétique et un jugement critique. Il mobilise ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension d'une œuvre.

RESTITUTIONS ENVISAGÉES/POSSIBLES

Concert déambulatoire à l'attention des classes, des parents, des élus...

BUDGET

Une subvention de 2900 euros pour l'ensemble des classes retenues est allouée directement par la DAAC à l'association support pour la mise en œuvre du projet auprès des classes retenues.

COÛT À LA CHARGE DE L'ÉCOLE/ DE L'ÉTABLISSEMENT

- ⇒ Financement du matériel nécessaire à la pratique artistique lors des ateliers avec l'artiste en classe
- ⇒ Une partie des frais de déplacement (centre culturel Eurythmie) peut être prise en charge par le conseil départemental

